



credit immobilier à 50/50

Par **galexain**, le **24/08/2009** à **16:39**

Bonjour, rnje suis actuellement en séparation je ne suis pas mariée. j'ai acheté à 50/50 une maison avec mon ex concubin mais je ne paye que 350 euros par mois et lui 1100 euros car je payais pratiquement tous les autres frais soit la nourrice, le gaz l'alimentation et assurance auto/maison et autres faux frais de la maison ma question est : est ce que mon ex conjoint doit me donner 50 % de la vente de la maison ou est ce que je dois lui rembourser le manque du surplus du credit qu'il payait en plus sachant que remboursement du credit est loin d'être fini mais une plus value de 40 000 euros pourrait se faire donc est ce que je peux prétendre à avoir une part de 20 000 eurosrnmerci pour la réponse